

Accueil > Economie

Bande rhénane nord**DNA** La dernière phase de révision du Scot présentée au comité du PETR

Lancée en décembre 2022, la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) est entrée dans sa dernière phase, avant sa mise en œuvre fixée pour la fin de l'année 2025. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été présenté mercredi 22 janvier, lors du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord, réunissant une trentaine d'élus à Seltz.

Léo Vallori – DNA 24/01/2025

Dans le cadre de la révision du Scot, le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été dévoilé durant le comité syndical du PETR, mercredi 22 janvier. Photo Leo Vallori

Après la deuxième phase sur [le Projet d'aménagement stratégique \(PAS\)](#), présentée en février 2024, la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) entre « dans une phase concrète », affirme Serge Schaeffer, sixième vice-président du bureau syndical du [Pôle d'équilibre territorial \(PETR\)](#) de la [bande rhénane nord](#), qui suppléait mercredi 22 janvier le président Denis Hommel, lors du comité syndical qui s'est tenu à la Maison des loisirs et de la culture de Seltz. La trentaine d'élus des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhéan s'est vue présenter les derniers travaux de la révision du Scot, commencés en décembre 2022. « Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) que l'on va vous présenter ce soir fixe les objectifs d'un territoire pour les 10 à 20 ans à venir. Il se décompose en plusieurs parties : un volet sur l'environnement, un volet sur les habitats, les équipements et les mobilités et enfin un volet économique avec pour ce dernier, l'objectif de créer des emplois de proximité », détaille Serge Schaeffer.

Environnement

Premier grand changement, comparé à la [première version du Scot, datant de 2013](#) : l'intégration et la mise en application [du Plan climat-air-énergie territorial \(PCAET\)](#), déjà présent pour la communauté de communes du Pays Rhéna, mais la volonté est aujourd'hui de « l'unifier à l'ensemble de la bande rhénane nord et d'avoir des objectifs climatiques communs », explique Mathilde Loncle, urbaniste et cheffe de projet du bureau d'études VE2A, qui accompagne le PÉTR. Cette révision du Scot, désormais intégré à la [loi climat et résilience](#), a pour vocations plusieurs objectifs : la réduction de la consommation de l'énergie, la limitation des gaz à effet de serre ainsi que la production d'énergie renouvelable.

Habitat-équipement-mobilités

Dans sa révision, le Scot doit également se positionner sur le futur accueil démographique. Pour ce faire, des projections ont été réalisées avec une augmentation de 0,5 % de part d'habitants supplémentaires chaque année, soit environ 300 nouveaux habitants par an sur les deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). « À l'horizon 2044, cela ferait 66 000 habitants. Pour assurer cet accueil démographique, il faudrait accueillir 5 000 nouveaux logements. Ces objectifs chiffrés ont été traduits avec des objectifs par polarité », précise Mathilde Loncle.

Face à ce défi de demain, des objectifs de diversification de futurs logements ont été étudiés, pour permettre aux futurs habitants de pouvoir se loger sur le territoire en prenant en compte leur situation ou encore leur âge, mais également en intégrant la loi climat et résilience, qui a fixé l'objectif d'atteindre le « [zéro artificialisation nette des sols](#) » (ZAN), en 2050 (l'enveloppe foncière de la bande rhénane est de 224 hectares d'ici 2044).

Autre point abordé, celui des mobilités. « Le Scot se positionne en faveur des gares TER existantes et en faveur des cadences mises en place. Il y a également une logique de maillage pour les mobilités douces, avec la mise en avant des schémas cyclables déjà existants », ajoute la cheffe de projet.

Économie

C'est la grande plus-value par rapport au dernier document : les Scot seront désormais « mieux armés » pour le développement économique et commercial. Développer l'emploi local, mettre en avant les filières structurantes, notamment agricole et agroalimentaire, le tissu artisanal ou encore les filières innovantes sont les grands objectifs de ce volet, avec comme point d'orgue la volonté de développer le commerce de proximité. « L'objectif sera de prioriser l'implantation de commerces de proximité dans les centralités, pour éviter de décentraliser les centres bourgs, révèle Mathilde Loncle. Il y a aussi l'idée de proscrire toute nouvelle implantation de commerce d'importance en dehors des localisations qui auront été identifiées par le Scot, afin de cadrer les implantations. »

Prochaines étapes de la révision du Scot : après son arrêt prévu en avril, le document sera ensuite consulté par les partenaires (Région Grand Est, consulaires, services de l'État). Viendra ensuite l'enquête publique avant son approbation définitive prévue d'ici la fin de l'année 2025.